

A.P FOOD

Société à responsabilité limitée au capital de 200.000€
12 rue de l'Insurrection Parisienne 94600 Choisy-le-Roi

Les soussignés,

Monsieur : **SIVANESAN ABILASAN**

Né le : 25/04/1995 à Navalladdy (Sri-Lanka)

Nationalité : Sri-Lankaise

Demeurant : 12 rue de l'Insurrection Parisienne 94600 Choisy-le-Roi

Madame : **UTHAYASUPATHARAN CAMSA**

Née le 07/06/1997 à Trincomalee (Sri-Lanka)

Nationalité : Sri-Lankaise

Demeurant : 10, rue de la gare 93270 Sevran

Monsieur : **JUDE ILANTHIRAIYAN MALACHIAS**

Née le : 02/03/1971 à JAFFNA (Sri-Lanka)

Nationalité : Sri-Lankaise

Demeurant : **138, rue des cités 93300 Aubervilliers**

Agissant en qualité d'associés de la Société à responsabilité limitée A.P FOOD au capital de 200.000€, dont le siège social est au 12 rue de l'Insurrection Parisienne 94600 Choisy-le-Roi, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 27 Mars 2024

Nomment :

Monsieur **SIVANESAN ABILASAN** aux fonctions de Gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Monsieur **SIVANESAN ABILASAN** dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, le gérant ne peut, sans y avoir été autorisé au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

Monsieur **SIVANESAN ABILASAN** accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Tous pouvoirs sont accordés aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Choisy-le-Roi
Le 27/03/2024

M. JUDE ILANTHIRAIYAN MALACHIAS



Mme UTHAYASUPATHARAN CAMSA



M. SIVANESAN ABILASAN

